

www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

[Les règles du 'Id Al Fitr et ses spécificités en période d'épidémie]

Tables des matières

I. Le Tekbir lors du 'Id Al fitr.....	Page 2
II. Le fait de soigner son apparence le jour du 'Id Al Fitr.....	Page 7
III. Le fait de manger le jour du 'Id Al Fitr avant d'accomplir la prière du 'Id.....	Page 9
IV. La prière du 'Id.....	Page 11
1. Le jugement du fait de prier, en période d'épidémie, en laissant une distance entre les prieurs dans les rangs.....	Page 11
2. Le fait d'accomplir la prière du 'Id chez soi en cas de besoin.....	Page 12
3. La description de la prière du 'Id.....	Page 14
V. Les félicitations du 'Id.....	Page 20
La prière surérogatoire du doha le jour du 'Id.....	Page 21

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

Un document PDF existe déjà à propos des règles du 'Id Al Fitr :

<http://www.hadithdujour.com/coran/regles-aid.pdf>

Dans ce document, nous allons traiter de la même thématique en s'efforçant de mentionner des points, des textes et des paroles des savants qui n'ont pas été mentionnés précédemment.

De plus, nous allons apporter des précisions relatives aux règles qui évoluent en raison de la présence de l'épidémie de coronavirus qui touche le monde actuellement.

I. Le Tekbir lors du 'Id Al fitr

Allah a dit dans la **sourate Baqara n°2 verset 185** (traduction rapprochée du sens du verset): « Allah veut pour vous la facilité et Il ne veut pas pour vous la difficulté. Il veut également que vous complétiez le nombre et que vous proclamiez Sa grandeur (1) pour vous avoir guidé (2) afin que vous soyez reconnaissants ».

قال الله تعالى : يُرِيدُ اللَّهُ بِكُمْ الْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمْ الْعُسْرَ وَلِتُكْمِلُوا الْعِدَّةَ وَلِتُكَبِّرُوا اللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَاكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ
(سورة البقرة ١٨٥)

(1) C'est à dire que vous fassiez le tekbir qui est le fait de dire 'Allahou Akbar'.

L'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « J'ai entendu des gens que j'agréé parmi les savants de l'explication du Coran dire que le fait de compléter le nombre signifie le fait de compléter le nombre des jours de jeûne du Ramadan et de faire le tekbir d'Allah pour vous avoir guidé au moment où le nombre est complété.

Et le nombre est complété au moment du coucher du soleil du dernier jour de Ramadan ».

(Al Oum vol 2 p 486)

(2) C'est à dire que la personne qui a jeûné le mois de Ramadan a été guidé par Allah dans le sens où, tout d'abord, Allah l'a guidé vers la science bénéfique par laquelle elle a su qu'il faut jeûner durant ce mois et, ensuite, dans le sens où Allah l'a guidé vers la mise en application de cette science bénéfique.

(Tefsir Sourate Al Baqara de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 336)

1. Le sens de la parole -Allahou Akbar-

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Le sens voulu par le tekbir (*) est que, pour le serviteur, Allah est plus grand que toute chose».

(Majmou' Al Fatawa 5/239)

(*) C'est à dire le fait de dire -Allahou Akbar-.

Cette forme de glorification d'Allah doit s'exprimer par le fait d'être assidu dans la mise en pratique des ordres d'Allah, dans le fait de s'écarter de Ses interdits et dans le fait de s'empressement vers les œuvres qu'Il aime et agréée.

(Adwa Al Bayan de l'imam Al Amine Chanqiti vol 3 p 750)

2. À quel moment le tekbir doit-il être fait lors du 'Id Al Fitr ?

A. Le moment du début du tekbir lors du 'Id Al Fitr

Lors du 'Id Al Fitr, le tekbir débute au moment du coucher du soleil à la fin du dernier jour du mois de Ramadan comme cela a été mentionné dans la parole de l'imam Chafi'i qui a été citée précédemment.

Ceci est l'avis de la majorité des savants.

(Voir Majmou' Al Fatawa de Ibn Taymiya 24/225 ; Masail Al Imam Ahmed Min Riwaya Ibn Hani vol 1 p 94)

D'après Daoud Ibn Qays, Zayd Ibn Aslam (mort en 136 du calendrier hégirien) a dit à propos du verset -Afin que vous proclamiez Sa grandeur pour vous avoir guidé- : « Lorsque l'on voit la nouvelle lune alors on fait le tekbir du moment où elle a été vue jusqu'à ce que l'imam parte (*) ».

On fait le tekbir sur le chemin, à la mosquée sauf que lorsque l'imam arrive alors on s'arrête et on ne fait le tekbir que lorsque lui le fait ».

(Rapporté par Ibn Jarir Tabari dans son Tefsir n°2896 et sa chaîne de transmission est authentique)

(*) C'est à dire après avoir terminé son sermon.

عن داود بن قيس قال زيد بن أسلم في قول الله ولتكبروا الله على ما هداكم : إذا رأى الهلال فالتكبير من حين يرى الهلال حتى ينصرف الإمام في الطريق والمسجد إلا أنه إذا حضر الإمام كفّ فلا يُكَبَّرُ إلا بتكبيره
(رواه ابن جرير الطبري في تفسيره رقم ٢٨٩٦ و سنده صحيح)

B. Le moment de la fin du tekbir lors du 'Id Al Fitr

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Pour la majorité des savants, le tekbir est légiféré du moment où l'on voit la lune du 'Id jusqu'à la fin de la prière et du sermon du 'Id ».

(Majmou' Al Fatawa 24/225)

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faisait le tekbir le jour du Fitr du moment où il sortait de sa maison jusqu'à ce qu'il arrive au mousalla (*).

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Sounan Al Koubra n°6131 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°5004)

(*) C'est à dire à l'endroit où était accomplis la prière du 'Id et le sermon.

عن عبدالله بن عمر رضي الله عنهما أنّ النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ كان يكبّر يوم الفطر من حين يخرج من بيته حتى يأتي المصلّى
رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٦١٣١ و صححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٥٠٠٤

C. De quelle manière fait-on le Tekbir lors du 'Id Al Fitr ?

À la base, le tekbir est le fait de dire -Allahou Akbar-, ainsi si la personne répète cette formule de rappel, elle aura accompli ce qui lui est recommandé.

L'imam Abou Daoud (mort en 275 du calendrier hégirien) a dit : « J'ai entendu l'imam Ahmed Ibn Hanbal (mort en 241 du calendrier hégirien) être interrogé : Comment fait-on le tekbir le jour du 'Id Al Fitr ?

Il a dit : On dit -Allahou Akbar / Allahou Akbar- ».

(Masail Al Imam Ahmed Min Riwayati Abi Daoud p 61)

Par contre il est recommandé d'utiliser les formules de tekbir qui sont rapportées des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

D'après Abou 'Othman An Nahdi : Salman Al Farisi (qu'Allah l'agrée) nous enseignait le tekbir, il disait: « Faites le tekbir en disant: Allah est le plus grand, Allah est le plus grand, Allah est vraiment le plus grand ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans Al Sounan Al Koubra n°6282 et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Fath Al Bari 2/462)

(*) En phonétique: Allahou Akbar, Allahou Akbar, Allahou Akbar Kabiran

En arabe: اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ كَبِيْرًا

عن أبي عثمان النهدي قال كان سلمان الفارسي رضي الله عنه يعلمنا التكبير يقول : كَبْرُوا اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ كَبِيْرًا
(رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٦٢٨٢ و صححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري ٢/٤٦٢)

D'après 'Ikrima, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) disait: « Allah est vraiment le plus grand, Allah est vraiment le plus grand, Allah est le plus grand et le plus exalté, Allah est le plus grand et toute la louange est à Allah (*) ».

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Mousanaf n°5701 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil vol 3 p 125)

(*) En phonétique: Allahou Akbar Kabiran, Allahou Akbar Kabiran Allahou Akbar Wa Ajal Allahou Akbar Wa Lillahil Hamd

En arabe: اللهُ أَكْبَرُ كَبِيْرًا اللهُ أَكْبَرُ كَبِيْرًا اللهُ أَكْبَرُ وَ أَجَلُّ اللهُ أَكْبَرُ وَ اللهُ الْحَمْدُ

عن عكرمة أنّ عبد الله بن عباس رضي الله عنهما كان يقول : اللهُ أَكْبَرُ كَبِيْرًا اللهُ أَكْبَرُ كَبِيْرًا اللهُ أَكْبَرُ وَ أَجَلُّ اللهُ أَكْبَرُ وَ اللهُ الْحَمْدُ
(رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٥٧٠١ و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل ج ٣ ص ١٢٥)

D. Il est recommandé de faire le tekbir à voix haute

Il est recommandé pour les hommes et les femmes de faire le tekbir à voix haute.

Par contre si la femme se trouve en présence d'hommes qui ne font pas partie de ses proches (maharim) alors elle ne lève pas la voix.

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

D'après Tamim Ibn Salama : 'Abdallah Ibn Zoubayr (qu'Allah les agrée lui et son père) est sorti le jour du 'id et il n'a pas vu les gens faire le tekbir.

Il a dit : « Pourquoi ne font-ils pas le tekbir ? Par Allah ! S'ils font le tekbir (1) alors certes nous étions dans une armée si grande que l'on ne pouvait voir ses extrémités (2).

Un homme faisait le tekbir, celui qui était à côté de lui faisait le tekbir et ainsi de suite jusqu'à ce que c'était comme si l'armée entière tremblait (3).

Et la distance entre vous et eux est comme la distance entre la plus basse des Terres et le ciel de l'ici-bas (4) ».

(Rapporté par Tahawi dans Charh Mouchkil Al Athar vol 14 p 39 et authentifié par Cheikh Shou'ayb Arnaout dans sa correction de Charh Mouchkil Al Athar)

(1) C'est à dire que s'ils avaient fait le tekbir alors ils auraient certes bien agi car les musulmans qui les ont précédés parmi les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) ont fait cela avant eux.

(2) C'est à dire qu'ils étaient tellement nombreux qu'on ne pouvait par voir tous les soldats en même temps.

(3) C'est à dire à cause du bruit fait par le tekbir des gens présents.

(4) C'est à dire qu'ils étaient, de très loin, meilleurs que vous.

عن تميم بن سلمة قال : خرَجَ عبدُالله بن الزبير رضي الله عنهما يومَ العيدِ، فلم يرَهم يُكبِّرونَ فقال : ما لهم لا يُكبِّرونَ ؟ أمَّا والله لئنُ فعَلوا ذلكَ لقد رأيتُنا في عَسْكَرٍ ما يُرى طرفاهُ فيُكبِّرُ الرَّجُلُ ويُكبِّرُ الذي يليه حتى يَرْتَجَّ العَسْكَرُ وإنَّ بينكم وبينهم كما بينَ الأرضِ السفلى إلى السماءِ الدنيا

رواه الطحاوي في شرح مشكل الآثار ج ١٤ ص ٣٩ و صححه الشيخ شعيب الأرنؤوط في (تحقيق شرح مشكل الآثار)

Remarque : Il est légiféré de faire le tekbir à voix haute, à chaque endroit, pour chaque homme et femme mais il ne faut pas comprendre de ceci que le tekbir se fait d'une seule voix.

Cheikh Albani a dit : « Et parmi ce qu'il est bon de mentionner à cette occasion: le fait que le tekbir à voix haute ici n'est pas légiféré en groupe d'une seule voix comme le font certains... ».

(Silsila Sahiha vol 1 p 331)

II. Le fait de soigner son apparence le jour du 'Id Al Fitr

Le jour du 'Id Al Fitr est un jour de fête durant lequel il est légiféré de faire le ghousl, de se parfumer et de soigner son apparence et ceci même si on ne se rend pas à la prière du 'Id et que l'on reste chez soi.

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « La recommandation de porter de beaux vêtements, de soigner son apparence, de mettre du parfum, de se couper les poils, de faire disparaître les mauvaises odeurs concernent à la fois les gens qui sortent pour la prière et ceux qui restent chez eux car ce jour est un jour de belle apparence ».

(Al Majmou' vol 5 p 12)

D'après Nafi' : 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) faisait le ghousl et se parfumait le jour du 'Id Al Fitr.

(Rapporté par Al Firiabi dans Ahkam Al 'Idain n°16 et authentifié par Cheikh Zakaria Al Bakistani dans Ma Saha Min Athar Al Sahaba Fil Fiqh vol 1 p 500)

عن نافع أنَّ عبدالله بن عمر رضي الله عنهما كان يغتسل و يتطيَّب يوم الفطر
رواه الفريابي في أحكام العيدين رقم ١٦ و صححه الشيخ زكريا الباكستاني في كتابه ما صح
(من آثار الصحابة في الفقه ج ١ ص ٥٠٠)

D'après Nafi' : 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) portait ses plus beaux vêtements lors des deux 'Id.

(Rapporté par Al Bayhaqi dans As Sounan Al Koubra n°6143 et authentifié par l'imam Ibn Rajab dans Fath Al Bari vol 8 p 414)

عن نافع أنَّ عبدالله بن عمر رضي الله عنهما كان يلبس في العيدين أحسن ثيابه
رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٦١٤٣ و صححه الإمام ابن رجب في فتح الباري ج ٨ ص
٤١٤)

L'imam Ibn 'Abdel Bar (mort en 463 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants de la jurisprudence sont en consensus sur le fait que la personne qui a fait le ghousl a bien agit, de même que celle qui s'est parfumée. Et ils sont également en consensus sur le fait que le mieux est de jummuler le ghousl et le parfum ».

(Al Istidhkar vol 7 p 11)

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « Le ghousl des deux 'Id est recommandé pour chaque personne par consensus.

Il est recommandé pour les hommes, les femmes et les enfants car ce qui est voulu par ce ghousl est le fait de soigner son apparence et chacun est concerné par cela ».

(Al Majmou' vol 2 p 233)

L'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « Le jour du 'Id, il faut mettre aux enfants les plus beaux habits possibles que ce soit pour les garçons ou pour les filles et on leur met des bijoux et on leur fait de la teinture (*) ».

(Al Oum vol 2 p 494)

(*) C'est à dire que l'on met des bijoux aux petites filles et on leur met du henné sur les mains

et les pieds car ceci fait partie de la parrure de la femme.

Voir le lien suivant :

http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Si-tu-etais-une-femme-tu-aurais-change-la-couleur-de-tes-ongles_707.asp

Remarque n°1 : Le fait de décorer sa maison le jour du 'Id

Cheikh 'Otheimine a dit : « Je ne vois aucun mal dans le fait de décorer les maisons pour les jours de 'Id des musulmans car cela fait partie de l'expression de la joie et de la gaité.

Et de la même manière, il est permis, ce jour-là, de taper sur le tambour et de jouer avec des lances et des flèches ».

(Fatawa 'Ala At Tariq p 22)

Remarque n°2 : Le fait de préparer de la bonne nourriture et de se faire des cadeaux le jour du 'Id

Cheikh 'Otheimine a dit : « Parmi les choses qui sont pratiquées lors du 'Id, il y a le fait qu'ils se font des cadeaux, ils préparent de la nourriture et s'invitent les uns les autres, ils se rassemblent et sont heureux.

Ceci est une habitude dans laquelle il n'y a pas de mal car il s'agit d'un jour de fête ».

(Fatawa 'Ala At Tariq p 22)

Remarque n°3 : Le jeux et la distraction le jour du 'Id

D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée) : Un jour de 'Id, alors que les abyssins jouaient avec leurs armes (1) dans la mosquée, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) m'a appelé et m'a dit : « Ô petite blanche (2) ! Est-ce que tu veux les regarder ? ».

J'ai dit : Oui.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit ce jour-là : « Continuez ô Bani Arfada (3) ! Afin que les juifs sachent qu'il y a une largesse dans notre religion ! J'ai été envoyé avec la voie de l'unicité tolérante ».

(Rapporté par Nasai et Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Adab Az Zafaf p 272 et dans la Silsila Sahiha vol 6 p 1023)

(1) C'est à dire qu'ils simulaient des affrontements dans le but de se divertir.

(2) Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a appelé 'Aicha (qu'Allah l'agrée) de cette manière par bon comportement envers elle.

(3) Il s'agit d'un surnom qui était donné aux gens originaires d'Abyssinie.

عن عائشة رضي الله قالت : دعاني رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ والحبيشة يلعبون بحرابهم في المسجد في يوم عيد فقال لي : يا حميراء ! أتحبين أن تنظري إليهم ؟
فقلت : نعم
قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يومئذٍ : خذوا يا بني أرفدة ! لتعلم يهود أن في ديننا فسحةً إني أرسلتُ بحنيفيةٍ سمحةٍ
رواه النسائي وأحمد وصححه الشيخ الألباني في آداب الزفاف ص ٢٧٢ و في السلسلة (الصحيحة ج ٦ ص ١٠٢٣)

III. Le fait de manger le jour du 'Id Al Fitr avant d'accomplir la prière du 'Id

Il est recommandé de manger le jour du 'Id Al Fitr avant de sortir pour accomplir la prière du 'Id.

La sagesse derrière cela est que le jour du 'Id est un jour durant lequel le jeûne est interdit alors que le jeûne du jour précédent, le dernier jour de Ramadan, était obligatoire, ainsi il est recommandé de manger dès le début de la journée afin de marquer la différence entre les deux jours et de s'empressez vers l'obéissance à Allah.

(Al Moughni de l'imam Ibn Qoudama vol 3 p 259)

Il est important de préciser que, durant cette période d'épidémie, même si les gens ne sortent pas pour accomplir la prière du 'Id en groupe, il est toujours recommandé de manger le matin avant d'accomplir la prière du 'Id chez soi.

D'après 'Ata, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Si vous pouvez faire en sorte que personne ne sorte le jour du 'Id Al Fitr avant d'avoir mangé alors faites le ! ».

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Moussanaf n°5734 et authentifié par Cheikh Zakariya Ibn Ghoulam Al Bakistani dans son ouvrage Ma Saha Min Athar As Sahaba Fil Fiqh p 498)

عن عطاء قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : إن استطعتم أن لا يغدو أحدكم يوم الفطر حتى يطعم فليفعل
رواه عبدالرزاق في المصنف رقم ٥٧٣٤ وصححه الشيخ زكريا بن غلام الباكستاني في كتابه ما
(صح من آثار الصحابة في الفقه ص ٤٩٨)

D'après 'Abdallah Ibn Al Harith, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Lorsque tu sors le jour du fitr alors mange ne serait-ce qu'une datte ».

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussanaf n°5712 et authentifié par Cheikh Chathri dans sa correction du Moussanaf de Ibn Abi Chayba vol 4 p 201)

عن عبدالله بن الحارث قال عبدالله بن عباس : ذا خرجت يوم العيد الفطر فكل ولو تمرة
رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٥٧١٢ و صححه الشيخ الشثري في تحقيق مصنف ابن
(أبي شيبة ج ٤ ص ٢٠١)

D'après Ibn Chihab, Sa'id Ibn Al Mousayib (mort en 94 du calendrier hégirien) a dit : « À l'époque (*), on ordonnait aux gens de manger avant de sortir le jour du 'Id Al Fitr ».

(Rapporté par Malik dans son Mouwata n°475 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction du Mouwata vol 2 p 90)

Et dans une autre version, il a dit : « À l'époque (*), le jour du 'Id Al Fitr, les musulmans mangeaient avant la prière ».

(Rapportée par Al Firiabi dans Ahkam Al 'Idayn n°18 et sa chaîne de transmission est authentique)

عن ابن شهاب عن سعيد بن المسيب أنّ النَّاس كانوا يُؤمَرُونَ بالأكل يوم الفطر قبل الغدو
رواه الإمام مالك في الموطأ رقم ٤٧٥ وصححه الشيخ سليم الهلالي في تحقيق الموطأ ج ٢
(ص ٩٠)

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

وفي رواية أخرى قال : كان المسلمون يأكلون يوم الفطر قبل الصلاة
(رواها الفريابي في أحكام العيدين رقم ١٨ وسندها صحيح)

(*) C'est à dire à l'époque des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

L'imam Ibn Rouchd (mort en 595 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants sont en consensus sur le fait que, le jour du 'Id Al Fitr, il est recommandé de manger avant de sortir pour se rendre au mousalla (*) ».

(Bidayatoul Moujtahid p 422)

(*) C'est à dire à l'endroit où va être accomplie la prière du 'Id.

IV. La prière du 'Id

1. Quel est le jugement d'accomplir la prière du 'Id, ou les autres prières en commun, en laissant une distance entre les prieurs dans les rangs afin d'éviter la propagation de la maladie ?

À la base, il est demandé aux prieurs de se serrer dans les rangs.
Les savants sont en consensus sur ce point.
(Voir *Al Mawsou'a Al Fiqhiya Al Koweitiya* vol 23 p 183)

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Soyez droits dans vos rangs et serrez-vous car certes je vous vois derrière mon dos ».
Anas (qu'Allah l'agrée) a dit : Je voyais certes l'un d'entre nous coller son épaule à l'épaule de son voisin et son pied au pied de son voisin.
Et maintenant si tu veux faire cela, tu vois l'un d'entre eux sauter comme le fait le cheval qui veut faire tomber son cavalier ! (*)
(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son *Moussannaf* n°3562 et authentifié par Cheikh Albani dans la *Silsila Sahiha* vol 1 p 71 ainsi que par Cheikh Chathri dans sa correction du *Moussannaf* de Ibn Abi Chayba vol 3 p 273)

(*) C'est à dire car il ne veut pas coller son pied et son épaule au pied et à l'épaule de son voisin.

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : عتدلوا في صفوفكم وتراصوا فإنني أراكم من وراء ظهري
قال أنس رضي الله عنه : لقد رأيت أحدا يلزق منكبه بمنكب صاحبه وقدمه بقدمه ولو ذهبت تفعل ذلك لترى أحدكم كأنه بغل شמוש
رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٢٥٦٢ و صححه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة
(ج ١ ص ٧١ و صححه أيضاً الشيخ الشثري في تحقيق مصنف ابن أبي شيبة ج ٣ ص ٢٧٣)

Voir également le lien suivant:

http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-N-allez-vous-pas-faire-vos-rangs-comme-les-anges-font-leurs-rangs-aupres-de-leur-Seigneur--_1567.asp

Ensuite les savants divergent sur le jugement de se serrer les uns les autres dans le rang dans la prière en commun.

La majorité des savants sont d'avis que le fait de se coller les uns aux autres durant la prière en commun est recommandé mais pas obligatoire.

C'est l'avis des savants des quatres écoles juridiques.

(Voir *Tabyin Al Haqaiq* 1/136, *Al Fawakih Al Dawani 'Ala Risala Ibn Abi Zayd Al Qayrawani* 1/211, *Al Majmou' Charh Al Mouhadhab* 4/194, *Al Moughni* 1/638)

D'autres savants sont d'avis que ceci est obligatoire.

C'est par exemple l'avis de l'imam Boukhari (*Fath Al Bari* 2/210) et de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (*Majmou' Al Fatawa* 23/394).

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

Ainsi, quel est jugement, en période d'épidémie, de prier en groupe en laissant entre les prieurs une certaine distance afin d'éviter la contagion et la propagation de la maladie ?

La réponse est que cela est permis.

En effet, selon l'avis de la majorité, à la base prier de cette manière est simplement détestable et non interdit.

Or, La règle énoncée par les savants est que lorsque une chose est simplement détestable, le fait de pratiquer cette chose en cas de besoin est permis sans aucun caractère détestable.

(Voir Charh Al Manthouma Fil Qawaid Al Fiqhiya de Cheikh 'Otheimine p 79)

Et selon les savants qui sont d'avis que le fait de serrer les rangs est obligatoire, la règle est que dans le cas où il y a une nécessité ou une excuse alors cela n'est plus obligatoire.

(Voir Charh Al Manthouma Fil Qawaid Al Fiqhiya de Cheikh 'Otheimine p 68)

Voici deux paroles de savants qui sont du second avis sur ce point :

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Si le fait de se tenir debout pour la prière, de réciter le Coran, de compléter l'inclinaison et la prosternation, de se purifier avec de l'eau et autres parmi les choses obligatoires ne sont plus obligatoires dans les situations où la personne n'est pas capable de les appliquer alors la chose est la même sur le fait de se tenir en rang... ».

(Majmou' Al Fatawa de 23/396)

Cheikh Souleyman Ruheili a dit : « Est-il permis aux prieurs de laisser entre eux une distance d'un mètre ou deux à leurs droites et à leurs gauches dans le rang dans la prière en commun dans le but de se protéger de cette épidémie ?

La réponse est que, à la base, il est obligatoire que ceux qui prient derrière un imam de se serrer les uns aux autres.

La majorité des savants sont d'avis que ceci est seulement recommandé et que le fait de s'éloigner est détestable.

Mais en cas de besoin, il est permis aux prieurs de s'éloigner les uns des autres ».

(Voir l'audio suivant : <https://soundcloud.com/user-116787934/laisser-distance-entre-les-prieurs-dans-salat-jamaa-souleyman-ruheili>)

2. Le fait d'accomplir la prière du 'Id chez soi en cas de besoin

Durant cette période d'épidémie, si dans certains endroits la prière du 'Id n'est pas accomplie publiquement ou si les gens craignent un mal en s'y rendant, il leur est alors légiféré de prier la prière du 'Id chez eux.

Celui qui est seul prie seul et ceux qui sont en famille prient en groupe.

Ceci est l'avis de la majorité des savants.

(Fath Al Bari de l'imam Ibn Rajab vol 9 p 79)

C'est l'avis de l'école Malikite (Mawahib Al Jalil vol 2 p 581/582), de l'école Chafi'ite (Al Majmou' Charh Al Mouhadhab vol 5 p 32) et de l'école Hanbalite (Al Moughni vol 3 p 285).

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

D'après 'Oubeidoullah : Lorsque Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) manquait la prière du 'Id avec l'imam, il rassemble sa famille et priaient pour eux comme imam de la même manière que le fait l'imam (*).

(Rapporté par Al Bayhaqi dans As Sunan Al Koubra n°6327 et authentifié par l'imam Boukhari qui l'a cité dans son Sahih sous la forme affirmative Fath Al Bari 2/474 et également authentifié par l'imam Al 'Ayni dans Noukhab Al Afkar vol 16 p 454)

(*) C'est à dire que durant la prière du 'Id, il faisait les tekbirat supplémentaires (cad le fait de dire -Allahou Akbar-) comme le fait l'imam quand il prie pour les musulmans.

عن عبيد الله قال : كان أنس بن مالك رضي الله عنه إذا فاتته صلاة العيد مع الإمام جمع أهله فصلّى بهم مثل صلاة الإمام
رواه البيهقي في السنن الكبرى رقم ٥٩٢٨ وصححه الإمام البخاري بذكره في صحيحه تعليقاً
بصيغة الجزم كما في فتح الباري ٤٧٤/٢ وصححه أيضاً الإمام العيني في نخب الأفكار ج ١٦ ص
٤٥٤)

D'après Ibn Jourayj, 'Ata Ibn Abi Rabah (mort en 114 du calendrier hégirien) a dit à propos de la personne qui manque la prière du 'Id : « Il prie deux unités de prière et il fait le tekbir (*) »
(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussannaf n°5927 et authentifié par Cheikh Albani dans Moukhtasar Sahih Al Boukhari n°198)

(*) C'est à dire qu'il dit -Allahou Akbar- dans la prière comme le fait l'imam quand il prie pour les musulmans.
Ceci va être expliqué plus loin avec la permission d'Allah.

عن ابن جريج قال عطاء بن أبي رباح فيمن تفوته صلاة العيد : يصلّي ركعتين ويكبّر
رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٥٩٢٧ وصححه الشيخ الألباني في مختصر صحيح
(البخاري رقم ١٩٨)

Le Cheikh 'Abdel 'Aziz Al Cheikh, moufti général du Royaume d'Arabie Saoudite, a dit : « Si la situation actuelle persiste et qu'il n'est pas possible d'accomplir la prière du 'Id dans les mousallayat (1) et dans les mosquées alors elle doit être priée dans les maisons sans faire de sermon après l'avoir accompli.

Le comité permanent de la fatwa a dans le passé émit une fatwa dans lequel il mentionne : -La personne qui manque la prière du 'Id et souhaite la rattraper alors il lui est recommandé de le faire.

Il devra ainsi la prier de la même manière que le fait l'imam mais sans faire de sermon après elle-.

Ainsi, si le fait de rattraper la prière du 'Id est recommandé pour celui qui l'a manqué avec l'imam, alors il est encore plus clair qu'il est légiféré qu'elle soit effectuée par les gens pour qui cette prière n'a pas été priée du tout à l'endroit où ils vivent.

En effet, il y a dans ceci la mise en pratique de ce rite apparent de l'Islam en fonction de notre capacité et Allah a dit : -Ainsi craignez Allah autant que vous le pouvez- (2) et le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : -Lorsque je vous ordonne une chose, vous devez la pratiquer autant que vous pouvez- (3) ».

(Questions du journal saoudien 'Oukath au moufti général datant du 17 Avril 2020. Voir le lien suivant : <https://www.okaz.com.sa/news/local/2020022>)

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

- (1) C'est le pluriel du terme mousalla qui désigne l'endroit où doit être accomplie la prière du 'Id.
- (2) Il s'agit de la traduction rapprochée du sens d'une partie du verset 16 de la sourate At Taghaboun n°64.
- (3) Ce hadith est rapporté par Boukhari dans son Sahih n°7288 et par Mouslim dans son Sahih n°1337.

3. La description de la prière du 'Id

Point 1 : La prière du 'Id est une prière composée de deux unités de prière

L'imam Ibn Hazm (mort en 456 du calendrier hégirien) a dit : « La prière du 'Id est une prière composée de deux unités de prière. Il n'y a pas de divergence à ce sujet ».

(Al Mouhala vol 5 p 86)

Point 2 : Le temps de la prière du 'Id

L'imam Ibn Rouchd (mort en 595 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants sont en consensus sur le fait que le temps de la prière du 'Id débute quand le soleil est levé et se termine au moment du zénith ».

(Bidayatoul Moujtahid p 416)

Point n°3 : Il n'y a pas de adhan ni de iqama pour la prière du 'Id

C'est à dire qu'il n'est pas légiféré de faire l'appel à la prière ni le second appel avant le début de la prière pour les deux prière du 'Id.

D'après Jabir Ibn Samoura (qu'Allah l'agrée) : « J'ai assisté au 'Id avec le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) pas une fois, ni deux fois mais plus que cela et il n'y avait ni adhan ni iqama ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°883)

عن جابر بن سَمُرَةَ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ قَالَ : شَهِدْتُ مَعَ النَّبِيِّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ الْعِيدَيْنِ غَيْرَ مَرَّةٍ وَلَا مَرَّتَيْنِ بغيرِ أَدَانٍ وَلَا إِقَامَةٍ
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٨٨٧)

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants sont en consensus sur le fait qu'il n'y a ni adhan ni iqama pour la prière du 'Id ».

(Charh Sahih Mouslim vol 6 p 189)

Point n°4 : L'invocation de rentrée dans la prière (dou'a al istiftah) se fait après le tekbir al ihram et avant les tekbirat supplémentaires

C'est à dire que la personne rentre dans la prière en disant -Allahou Akbar-.

Puis elle fait l'invocation istiftah avant les tekbirat (morsque l'on dit -Allahou Akbar-) supplémentaires qui sont spécifiques à la prière du 'Id.

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

Ceci est l'avis de la majorité des savants comme l'a mentionné l'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien).

(Al Majmou' vol 5 p 26)

Remarque : Voir une invocation de rentrée dans la prière (dou'a istiftah) sur le lien suivant : http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Les-portes-du-ciel-se-sont-ouvertes-pour-ces-paroles_2126.asp

Point n°5 : Les tekbirats supplémentaires dans la prière du 'Id

A. Le jugement des tekbirats supplémentaires dans la prière du 'Id

Durant la prière du 'Id, au début de la première unité de prière et au début de la seconde unité de prière, il est recommandé et pas obligatoire de répéter -Allahou Akbar-.

Cheikh 'Otheimine a dit : « Les tekbirat supplémentaires de la prière du 'Id sont des actes qui sont fortement recommandés.

Si la personne les oublie tous ou en oublie certains jusqu'à ce qu'elle commence la récitation du Coran alors il n'y a plus à les dire car il s'agit d'un acte recommandé dont le moment est terminé ».

(Fatawa As Salat Wa Janaiz vol 2 p 588)

Il a dit également : « Si la personne oublie les tekbirat supplémentaires de la prière du 'Id alors il ne lui est pas obligatoire de faire les deux prosternations de la distraction à la fin de la prière mais si elle les fait alors il n'y a pas de mal à cela ».

(Thamarat Ad Tadwin min Fatawa Ibn 'Otheimine question n°174)

B. Le nombre des tekbirats supplémentaires dans la prière du 'Id

Il est rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) deux manières de faire :

- soit on fait sept tekbirats dans la première unité de prière et cinq dans la seconde
- soit on fait quatre tekbirats dans la première unité de prière et quatre dans la seconde unité de prière.

Ainsi on peut faire parfois la première manière et parfois la seconde manière afin de mettre en pratique tout ce qui a été rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée) : Lors du fitr et du Adha (1), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faisait, sans compter le tekbir de l'inclinaison (2), dans la première unité de prière sept tekbirat et cinq tekbirat dans la seconde unité de prière.

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1150 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(1) C'est à dire dans la prière du 'Id Al Fitr et dans la prière du 'Id Al Adha.

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

(2) C'est à dire que le tebkir (-Allahou Akbar-) que l'on prononce avant de se mettre en inclinaison n'est pas inclus de la nombre des sept tekbirat pour la première unité de prière et dans le nombre des cinq dans la seconde unité de prière.

عن عائشة رضي الله عنها أنّ رسولَ الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ كَانَ يُكَبِّرُ فِي الْفِطْرِ وَالْأَضْحَى فِي الْأُولَى سَبْعَ تَكْبِيرَاتٍ وَفِي الثَّانِيَةِ خَمْسًا سِوَى تَكْبِيرَتِي الرُّكُوعِ
(رواه أبو داود في سننه رقم ١١٥٠ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

D'après Sa'id Ibn Al 'As : J'ai questionné Abou Moussa Al Ach'ari et Houdheyfa Ibn Al Yaman (qu'Allah les agrée tous les deux) : Comment le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faisait-il le tekbir lors du Fitr et du Adha ?

Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) a dit : Il faisait quatre tekbirat, le même nombre que dans la prière funéraire.

Alors Houdheyfa (qu'Allah l'agrée) a dit : Il a dit vrai.

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1153 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

عن سعيد بن العاصِ أَنَّهُ سَأَلَ أَبَا مُوسَى الْأَشْعَرِيَّ وَحُذَيْفَةَ بْنَ الْيَمَانِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا : كَيْفَ كَانَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يُكَبِّرُ فِي الْأَضْحَى وَالْفِطْرِ ؟
فَقَالَ أَبُو مُوسَى رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : كَانَ يُكَبِّرُ أَرْبَعًا تَكْبِيرَهُ عَلَى الْجَنَائِزِ
فَقَالَ حُذَيْفَةُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : صَدَقَ

(رواه أبو داود في سننه رقم ١١٥٣ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

C. Ce qu'il est recommandé de dire entre les tekbirat de la prière du 'Id

Après avoir fait le premier tekbir spécifique à la prière du 'Id, il est recommandé de laisser un court moment avant le second tekbir durant lequel on peut dire -Sobhanallah/El Hamdoulillah/Allahou Akbar/La Ilaha Illa Allah-, on peut prier sur le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et faire des invocations.

Puis on fait le second tekbir.

Après le second tekbir, on laisse de nouveau un court moment et ainsi de suite entre les tekbirat jusqu'au dernier tekbir.

D'après 'Alqama, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Dans la prière du 'Id, chaque fois entre deux tekbir, on fait la louange et les éloges d'Allah ».

(Rapporté par Al Mahamili dans Kitab Salat Al 'Idayn n°9 et authentifié par Cheikh Albani dans Irwa Al Ghalil vol 3 p 115)

Et dans une autre version, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Tu fais la louange de ton Seigneur, tu pries sur le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et tu invoques ».

(Rapporté par Al Bayhaqi dans As Sounan Al Koubra n°6186 et authentifié par l'imam Ibn Kathir dans son Tefsir p 1522 ainsi que par l'imam Nawawi dans Al Majmou' vol 5 p 21)

عن علقمة قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : في صلاة العيد بين كل تكبيرتين حمدٌ لله
وثناءً على الله

رواه المحاملي في كتاب صلاة العيدين رقم ٩ و صححه الشيخ الألباني في إرواء الغليل ج ٣ ص ١١٥)

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

وفي رواية أخرى قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : تحمد ربك و تصلي على النبي صلى الله عليه و سلم ثم تدعو

رواها البيهقي في السنن الكبرى رقم ٦١٨٦ وصححها الإمام ابن كثير في تفسيره ص ١٥٢٢ (وحسنها الإمام النووي في المجموع ج ٥ ص ٢١)

L'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « Entre le premier tekbir et le second, il faut laisser un laps de temps équivalent à la durée qu'il faut pour lire un verset du Coran d'une longueur moyenne.

Durant ce laps de temps on fait le tahlil, le tekbir, le tahmid (*).

Puis on fait cela entre tous les sept tekbirat de la première unité de prière et les cinq de la seconde unité de prière ».

(Al Oum vol 2 p 507)

(*) Le tahlil est le fait de dire -La Ilaha Illa Allah-.

Le tekbir est le fait de dire -Allahou Akbar-.

Le tahmid est le fait de dire -El Hamdoulillah-.

D. La personne qui prie derrière un imam ne doit pas lever la voix pour les tekbirat de la prière du 'Id

Cheikh 'Otheimine a dit : « En ce qui concerne la personne qui prie derrière un imam, il ne doit jamais lever la voix, que ce soit pas le tesbih (1), pour la récitation, pour le tekbir (2).

Beaucoup de gens se trompent dans la prière mortuaire : lorsque l'imam dit -Allahou Akbar-, ils lèvent leurs voix pour dire -Allahou Akbar-.

Certaines personnes font également cela pour les tekbirat supplémentaires de la prière du 'Id : lorsque l'imam dit -Allahou Akbar-, ils lèvent leurs voix pour dire -Allahou Akbar-.

Ceci est une erreur.

La personne qui prie derrière un imam récite à voix basse, fais le tekbir à voix basse, fais le tesbih à voix basse et invoque à voix basse ».

(Liqa'at Al Bab Al Maftouh n°101)

(1) C'est à dire le fait de dire -Sobhana Rabi Al 'Adhim- dans l'inclinaison et -Sobhana Rabi Al 'Ala- dans la prosternation.

(2) C'est à dire le fait de dire -Allahou Akbar-.

E. Le fait de lever les mains pour les tekbirat de la prière du 'Id

Il n'y a pas de mal à lever les mains pour tous les tekbirats spécifiques à la prière du 'Id comme on le fait au début de la prière.

La majorité des savants sont d'avis que cela est recommandé.

(Charh Souna de l'imam Al Baghawi vol 4 p 310)

Ceci est l'avis de l'école Hanafite (Al Ikhtiyar Li Ta'lil Al Mokhtar vol 1 p 291), de l'école Chafi'ite (Al Majmou Charh Al Mouhadhab vol 5 p 23), de l'école Hanbalite (Al Moughni vol 3 p 272) et une version de l'imam Malik (Kitab Al 'Idayn de Al Firiabi n°125).

L'imam Ibn Qayim (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit: « Le fait de lever les mains pour les tekbirat des deux prières du 'Id a été authentifié des compagnons du Prophète

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

(qu'Allah les agrée tous) ».
(Raf' Al Yadayn Fi Salat p 295)

D'après Ibn Jourayj : J'ai dit à 'Ata Ibn Abi Rabah (mort en 114 du calendrier hégirien) : Est-ce que l'imam lève ses mains à chaque tekbir supplémentaire dans la prière du 'Id Al Fitr ? Il a dit : « Oui et les gens (*) lèvent leurs mains également ».

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Mousannaf n°5699 et authentifié par l'imam Yahya Ibn Ma'in dans son ouvrage At Tarikh vol 3 p 464 n°2284)

(*) C'est à dire ceux qui prient derrière l'imam.

عن ابن جريج قال : قلت لعطاء أبي رباح : يرفع الإمام يديه كلما كبر هذه التكبيرة الزيادة في صلاة الفطر ؟

قال : نعم ويرفع الناس أيضاً

رواه عبدالرزاق في المصنف رقم ٥٦٩٩ وصححه الإمام يحيى بن معين كما في تاريخه ج ٣ ص (٤٦٤ رقم ٢٢٨٤)

Point n°6 : La récitation dans la prière du 'Id

A. La récitation se fait à voix haute dans la prière du 'Id

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants sont en consensus sur le fait que la récitation du Coran dans la prière des deux 'Id se fait à voix haute ».

(Al Adhkar An Nawawiya p 40)

B. Il n'y a pas de sourates précise qu'il faut forcément réciter dans la prière du 'Id

L'imam Ibn Rouchd (mort en 595 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants sont en consensus sur le fait qu'il n'y a pas de sourates précises qu'il faut obligatoirement réciter dans les deux prières du 'Id ».

(Bidayatoul Moujtahid p 422)

C. Les sourates qu'il est recommandé de réciter durant la prière du 'Id

Il est recommandé de réciter dans la prière dans la première unité de prière la sourate Al Fatiha puis la sourate Al A'la (n°87) et dans la seconde unité de prière la sourate Al Fatiha puis la sourate Al Ghachiya (n°88).

Il est également rapporté le fait de réciter dans la première unité de prière la sourate Al Fatiha puis la sourate Qaf (n°50) et dans la seconde unité de prière la sourate Al Fatiha puis la sourate Al Qamar (n°54).

D'après An Nou'man Ibn Bachir (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) avait l'habitude de réciter dans les deux prières du 'Id et dans la prière du vendredi : -Sabih Isma Rabikal A'la- (1) et -Hal Ataka Hadithoul Ghachiya- (2).

Et parfois le 'Id tombait le vendredi et le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) récitait ces deux sourates dans la prière du 'Id et dans la prière du vendredi.

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°878)

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE DE L'ÉPIDÉMIE]

(1) Il s'agit du début de la sourate Al A'la (n°87).

(2) Il s'agit du début de la sourate Al Ghachiya (n°88).

عن النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ : كَانَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقْرَأُ فِي الْعِيدَيْنِ وَفِي الْجُمُعَةِ : بِسْمِ اللَّهِ الرَّبِّكَ الْأَعْلَى وَهَلْ أَتَاكَ حَدِيثُ الْغَاشِيَةِ وَرَبَّمَا اجْتَمَعَا فِي يَوْمٍ وَاحِدٍ فَيَقْرَأُ بِهِمَا
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٨٧٨)

D'après Abou Waqid Al Laythi (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) avait l'habitude de réciter dans le jour du Fitr et le jour du Adha (1) : -Qaf- (2) et -Iqtarabati Sa'tou- (3).

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°891)

(1) Le jour du Fitr est le jour de 'Id qui suit la fin du mois de Ramadan.
Le jour du Adha est le jour du 'Id du sacrifice.

(2) Il s'agit de la sourate Qaf (n°50).

(3) Il s'agit du début de la sourate Al Qamar (n°54).

عن أَبِي وَاقِدِ اللَّيْثِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقْرَأُ فِي الْفِطْرِ وَالْأَضْحَى بِقِ وَأَقْتَرَبَتِ السَّاعَةُ
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٨٩١)

Point n°7 : Il n'y a pas de khotba (sermon) après la prière du 'Id pour ceux qui prient la prière du 'Id en groupe chez eux

Les savants du comité permanent de la fatwa du Royaume d'Arabie Saoudite ont dit: « Il est recommandé à ceux qui ont manqué la prière du 'Id avec l'imam de la rattraper en groupe ou bien seuls en la priant de la même manière que le fait l'imam (*) mais sans faire de sermon ».

(Majmou' Al Fatawa Al Lajna Daima ; Al Majmou'a Thaniya vol 7 p 144)

(*) C'est à dire en faisant deux unités de prière et en ajoutant les tekbirats spécifiques à la prière du 'Id comme cela a été expliqué précédemment.

V. Les félicitations du 'Id

Il a été rapporté que les premiers musulmans avaient l'habitude de se féliciter et d'invoquer les uns en faveur des autres le jour du 'Id.

D'après Rachid Ibn Sa'd : Abou Oumama Al Bahili et Wathila Ibn Al Asqa' (qu'Allah les agrée tous les deux) m'ont rencontré le jour du 'Id et ils ont dit : « Qu'Allah accepte de notre part ainsi que de ta part (*) ».

(Rapporté par Tabarani dans Kitab Ad Dou'a n°928 et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Juz Al Tahniya Fil 'A'yad p 34)

(*) En phonétique : Taqabbal Allahou Minna Wa Minka

En arabe : تَقَبَّلَ اللهُ مِنَّا وَمِنْكَ

عن راشد بن سعد أن أبا أمامة الباهلي ووائلة بن الأسقع رضي الله عنهما لقيهما في يوم عيد فقالا : تَقَبَّلَ اللهُ مِنَّا وَمِنْكَ
رواه الطبراني في كتاب الدعاء رقم ٩٢٨ وصححه الحافظ ابن حجر في جزء التهنية في الأعياد (ص ٢٤)

D'après Chou'ba : Younous Ibn 'Oubeid (mort en 139 du calendrier hégirien) m'a rencontré le jour du 'Id et il a dit : « Qu'Allah accepte de notre part ainsi que de ta part ».

(Rapporté par Tabarani dans Kitab Ad Dou'a n°929 et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Juz Al Tahniya Fil 'A'yad p 36)

عن شعبة قال : لقيني يونس بن عبيد في يوم عيد فقال : تَقَبَّلَ اللهُ مِنَّا وَمِنْكَ
رواه الطبراني في كتاب الدعاء رقم ٩٢٩ وصححه الحافظ ابن حجر في جزء التهنية في الأعياد (ص ٢٦)

D'après 'Ali Ibn Thabit : J'ai questionné l'imam Malik Ibn Anas (mort en 179 du calendrier hégirien) à propos de la parole que les gens se disent les uns les autres le jour du 'Id : - Qu'Allah accepte de notre part ainsi que de ta part-.

Il a dit : « Chez nous, les gens ont toujours fait cela (*) ».

(Rapporté par Ibn Hibban dans Al Thiqat vol 9 p 90)

(*) C'est à dire que les gens de Médine ont toujours fait cela.

Remarque n°1 : Le fait se serrer la main ou de se faire une accolade lorsque l'on se dit les uns les autres la formule de félicitation pour le 'Id

Cheikh 'Otheimine a dit : « Il n'y a aucun mal dans le fait de se serrer la main, de se faire une accolade et de se féliciter après la prière du 'Id car les gens ne font pas cela comme une adoration par laquelle ils veulent se rapprocher d'Allah.

Ce ne sont que des choses qu'ils font par habitude, par respect et pour s'honorer les uns les autres ».

(Majmou' Al Fatawa vol 16 p 209)

Cheikh Khalid Al Mouchayqih a dit : « Le fait de se féliciter le jour du 'Id est recommandé car cela a été rapporté des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

Par contre, dans la situation où il y a un méfait, un risque de contagion et de propagation de la maladie dans le fait que les gens se rassemblent pour se féliciter et se serrent la main, il faudra se contenter de se féliciter par la parole ou par téléphone ou autre ».

(Al Ahkam Al Fiqhiya Al Mouta'aliqa Bil Virus Corona p 20)

Remarque n°2 : Le temps de la félicitation pour le 'Id

Les textes rapportés sur le sujet mentionnent le fait de se féliciter le jour du 'Id.

Mais il n'y a pas de mal à ce que cela soit fait durant les jours qui suivent le jour du 'Id car les gens ont l'habitude de faire cela et l'objectif est de renforcer l'amour entre les gens et d'exprimer la joie du 'Id.

(Hawachi 'Ala Touhfa Al Mouhtaj de l'imam 'Abdel Hamid Al Chirwani vol 2 p 57)

Remarque n°3 : Il ne faut pas oublier qu'il est recommandé de prier la prière surérogatoire du doha le jour du 'Id

D'après 'Issa Ibn Sahl : Le jour du 'Id Al Fitr et le jour du 'Id Al Adha, j'ai vu mon grand-père Rafi Ibn Khadij (qu'Allah l'agrée) et ses fils rester assis dans la mosquée (1).

Puis lorsque le soleil se levait ils priaient deux unités de prière et partaient vers le mousalla (2).

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussanaf n°5734 et authentifié par Cheikh Chathri dans sa correction du Moussanaf de Ibn Abi Chayba vol 4 p 206)

(1) C'est à dire après avoir prié la prière du sobh en groupe.

(2) C'est à dire l'endroit où était accomplie la prière du 'Id.

عن عيسى بن سهل أنه رأى جده رافع بن خديج رضي الله عنه وبنيه يجلسون في المسجد حتى إذا طلعت الشمس صلوا ركعتين ثم يذهبون إلى المصلى وذلك في الفطر والأضحى رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٥٧٣٤ و حسنه الشيخ الشثري في تحقيق مصنف ابن أبي شيبة ج ٤ ص ٢٠٦

D'après Muhammed Ibn Ishaq : J'ai dit à Nafi' : Comment 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) priait-il le jour du 'Id ?

Il a dit : « Il assistait à la prière du fajr avec l'imam (1).

Puis il revenait chez lui et faisait le ghousl comme on le fait pour la janaba (2).

Il mettait ses plus beaux habits et se parfumait avec son meilleur parfum.

Ensuite il sortait vers le mousalla (3) où il s'asseyait jusqu'à la venue de l'imam.

Lorsque l'imam venait, il priait avec lui.

Puis il revenait et rentrait dans la mosquée du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) où il faisait deux unités de prière.

Et alors il rentrait chez lui ».

(Rapporté par Al Harith Ibn Abi Ousama et sa chaîne de transmission est authentique comme cela est mentionné dans Al Matalib Al 'Aliya n°753)

(1) C'est à dire à la mosquée.

[LES RÈGLES DU 'ID AL FITR ET LES SPÉCIFICITÉS DUES À LA PRÉSENCE
DE L'ÉPIDÉMIE]

(2) C'est à dire suite à un rapport sexuel.

(3) C'est à dire l'endroit où était accomplie la prière du 'Id.

عن محمد بن إسحاق قال : قلت لنافع : كيف كان عبدالله بن عمر رضي الله عنهما يصلّي يوم العيد ؟
فقال : كَانَ يَشْهَدُ صَلَاةَ الْفَجْرِ مَعَ الْإِمَامِ ثُمَّ يَرْجِعُ إِلَى بَيْتِهِ فَيَغْتَسِلُ غُسْلَهُ مِنَ الْجَنَابَةِ وَيَلْبَسُ
أَحْسَنَ ثِيَابِهِ وَيَتَطَيَّبُ بِأَطْيَبِ مَا عِنْدَهُ ثُمَّ يَخْرُجُ حَتَّى يَأْتِيَ الْمُصَلِّيَ فَيَجْلِسُ فِيهِ حَتَّى يَحِيءُ
الْإِمَامُ فَإِذَا جَاءَ الْإِمَامُ صَلَّى مَعَهُ ثُمَّ يَرْجِعُ فَيَدْخُلُ مَسْجِدَ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَيُصَلِّي
فِيهِ رَكَعَتَيْنِ ثُمَّ يَأْتِي بَيْتَهُ

(رواه رواه الحارث ابن أبي أسامة وسنده حسن كما في المطالب العالية رقم ٧٥٣)